



Date de la convocation : 07.11.2023

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

N°01

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX et Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

Absents : Monsieur Jérôme CASALIS.

Pouvoir : Madame Cécile CHEVALIER à Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

A été élue secrétaire de séance : Madame Nathalie CLAIRAULT.

OBJET :

REPRISE DE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante, que la commune de Bonnieux a réceptionné un courrier de la Congrégation des Sœurs de Saint Charles de Lyon, qui procède au recensement du statut des concessions funéraires dont elle a disposé dans les différentes communes où les sœurs de la congrégation ont résidé, et dans les quelles elles ne sont plus présentes aujourd'hui.

La congrégation des Sœurs de Saint-Charles souhaite abandonner à la commune de Bonnieux, la concession dont elle dispose.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à donner son accord sur le principe de la reprise de concession funéraire des Sœurs de la Congrégation Saint-Charles de Lyon,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour que les restes posthumes de ladite concession soient déposés à l'ossuaire communal.

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire
Nathalie CLAIRAULT



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231114-DELIB1411202301-DE

Le Maire
Pascal RAGOT